



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2013

N° 2013-02-01-01

**INVESTISSEMENTS 2013 :
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 1^{er} février 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 25 janvier 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - M. BISSON - Mme LEMERE
- M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET -
Mme MOREAU - M. CAILLOT - M. SMITH – Mme THILLY – Mme MASSON – M. ANTUNES
- M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme GABREL	donne pouvoir à	Mme MOREAU
	Mme LEFORT	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS : Mme LE LAY
Mme DORTA
M. JOSEPH
Mme CORREIA
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	21
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Sylvie LÉMÉRÉ

1/ INVESTISSEMENTS 2013
DEMANDES DE SUBVENTIONS

TOITURE DE L'ECOLE DES TILLEULS

L'école primaire des Tilleuls a été construite en 1971.

La toiture de l'école est réalisée en plaques fibrociments. Celles-ci se désagrègent et deviennent fragiles. La rupture de certaines plaques engendre des fuites. Une dizaine de plaques a été changée en 2012.

Considérant la nature des matériaux, la mise en place d'une toiture neuve de type bac acier permettrait d'éviter la propagation d'amiante et mettrait fin aux problèmes de fuites. Cette réfection pourrait être complétée par la mise en place de laine de verre soufflée, sous toiture, afin d'améliorer l'isolation thermique et de réduire la consommation de gaz.

L'objectif est de finaliser la réhabilitation de la toiture pour la rentrée scolaire 2013. Les travaux devront être effectués pendant la période estivale en juillet / août 2013.

Le montant total des travaux est estimé à 102 801 € HT pour la partie couverture et à 5 140 € HT pour la partie isolation, soit un total de 107 941 € HT.

La participation des différents partenaires est sollicitée selon le tableau ci-dessous :

	Assiette HT	taux	montant
Etat	107 941 €	50 %	53 970,50 €
Département de la Marne	Non cumulable DETR	-	-
Cités en Champagne (projet intercommunal)	107 941 €	20 %	21 588,20 €
Commune	107 941 €	30 %	32 382,30 €
Total			107 941,00 €

TRAVAUX DE VOIRIE

Rue du Général De GAULLE

(Depuis la salle André Gallois jusqu'à la rue du général Leclerc)

La chaussée de la rue du général De GAULLE, depuis la salle André Gallois jusqu'à la rue du général Leclerc est dans un état de dégradation avancée. Des travaux de remise en état sont nécessaires.

Le montant total de l'opération (travaux + Maitrise d'Œuvre) est estimé à :

Travaux : 367 000 € HT

Maitrise d'œuvre : 23 855 € HT

Total : 390 855 € HT

Elle se décompose en plusieurs tranches :

Avenue C. de Gaulle tranche 1 : du centre de culture André Gallois au carrefour Mac Donald's / ATEBAT

Purge de voirie : 650 m² env. (terrassement + GNT 38 cm GB 12 cm BB 5 cm)

Bi-couche sur la chaussée + marquage : 1230 m² env.

Travaux : 75 000 € H.T.

Avenue C. de Gaulle tranche 2 : de la bretelle ATEBAT / à la bretelle face Ecoles : 170 ml env.

Réfection complète de voirie : 1500 m² env. (terrassement + GNT 38 cm GB 12 cm BB 5cm + marquage)

Travaux : 137 000 € H.T.

Avenue C. de Gaulle tranche 3 : Plateau surélevé devant écoles : 75 ml env.

Réfection complète de voirie : 600 m² env. (terrassement + GNT 38 cm GB 12 cm BB 5cm + marquage)

Réfection complète trottoirs : 900 m² env. (terrassement + GNT 20 cm GC 25 cm BB 5 cm ou Finition Pavés + mobilier + signalisation)

Travaux : 135 000 € H.T.

Avenue C. de Gaulle tranche 4 : depuis la rue du général Dautelle jusque la rue du général Leclerc.

env. 600 m² de rabotage + couche d'accrochage + enrobés 5cm

Travaux : 20 000 € H.T.

La participation des différents partenaires est sollicitée selon le tableau ci-dessous :

	Assiette HT	taux	montant
Etat DETR	390 855 €	40 %	156 342 €
Commune	390 855 €	60 %	234 513 €
Total			390 855 €

Chemin du Moulin (entre le SDIS et la rue des Postes)

Le Chemin du Moulin est une voirie réalisée en 1997.

Elle est fréquentée par de nombreux poids lourds des différentes sociétés de transport ayant leur siège à Fagnières et par les camions de livraison des commerces de la zone commerciale.

Elle est actuellement faïencée sur de nombreux points. Des trous sont également en formation.

Une purge ponctuelle des zones les plus atteintes et la mise en place d'un bicouche sur l'ensemble de la voie est nécessaire pour en assurer la longévité.

Purges ponctuelles + Bi-couche complet de la chaussée

Purge env. 1500 m² :
Sciage enrobés
Rabotage voirie sur 17 cm
Grave Bitume sur 12 cm
Couche d'accrochage
Enrobés 5 cm
Voirie env. 3800 m² :
Bi-couche sur voirie complète
Marquage au sol

Travaux : 130 000,00 € HT
Maitrise d'œuvre : 8 450 € HT
Total : 138 450 € HT

	Assiette HT	taux	montant
Etat DETR	138 450 €	40 %	55 380 €
Commune	138 450 €	60 %	83 070 €
Total			138 450 €

AMENAGEMENT DU CIMETIERE – RUE DE L'EGALITE

Le mur du cimetière situé rue de l'Egalité se dégrade fortement. Il est composé de plaques de béton qui se désagrègent. Le risque de chute des plaques représente un danger pour les usagers.

Une réfection des allées du cimetière est également envisagée. L'accès aux personnes à mobilité réduite en sera facilité. Plusieurs solutions sont à l'étude. Le réemploi des pavés de la place des Collines permettrait d'en réduire le coût.

Les travaux pourront être réalisés en régie afin de limiter la dépense.

Le coût de la réfection des allées est estimé à 22 541,40 € HT. Celui de la reconstruction de la clôture est de 25 615,70 € HT.

Le tout constitue une opération globale d'un montant de 48 157,10 € HT qui peut faire l'objet d'une subvention.

La participation des différents partenaires est sollicitée selon le tableau ci-dessous :

	Assiette HT	taux	montant
Etat DETR	48 157,10 €	30 %	14 447,13 €
Commune	48 157,10 €	70 %	33 709,97 €
Total			48 157,10 €

SECURITE INCENDIE - Création d'une citerne enterrée

La zone commerciale centre Ouest présente un risque particulièrement important en matière d'incendie.

Considérant le risque, le service prévention du SDIS sollicite 2, voire 3 poteaux en fonctionnement simultané. Le débit individuel de chaque poteau incendie est conforme aux exigences réglementaires en matière de débit et de pression mais dès lors qu'un second poteau est ouvert, la pression du réseau chute considérablement.

Plusieurs solutions ont été étudiées. Le maillage du réseau, l'installation d'un suppresseur ou la mise en place de canalisation de diamètre plus élevé n'apportent pas de réponse satisfaisante.

La solution la plus simple à mettre en œuvre et la moins onéreuse consiste à mettre en place une citerne enterrée au cœur de la zone commerciale, d'un volume de 120 m³. Le coût est estimé à 45 000 € HT.

La participation des différents partenaires est sollicitée selon le tableau ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

	Assiette HT	taux	montant
Etat DETR	45 000 €	40 %	18 000 €
Département de la Marne	45 000 €	36 %	16 200 €
Commune	45 000 €	24 %	10 800 €
Total			45 000 €

(Cumul possible DETR et CG 51)

Pour chacun des dossiers exposés, les taux des subventions des différents partenaires financiers sont fixés dans une fourchette. Le montant des subventions sollicitées est fondé sur le taux maximum. Le taux accordé peut donc être inférieur au plan de financement prévisionnel.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
OUI l'exposé qui précède

SOLLICITE auprès de l'Etat, la Région Champagne Ardenne, le Département de la Marne, la Communauté d'Agglomération, les subventions les plus élevées possibles pour l'ensemble des opérations décrites ci-dessus et conformément aux différents plans de financement prévisionnels détaillés.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : -
- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX